



Mon chien a mordu dans la rue en mon absence

Par **tedj**, le **26/02/2014** à **15:02**

Bonjour.rnrnVoila 1 mois que mon chien a mordu une femme dans la rue.rnJe précise que mon chien c'est échappé de mon jardin en mon absence.La femme en question a été mordu a la main et a la jambe, il y a eu des points de suture.Elle a eu moins de 30 jours d'ITT. Elle a porté plainte.Depuis ce jour le chien a vu un vétérinaire sur 3 semaine comme le veut la procédure, il a été testé chez un comportementaliste canin. j'ai tout fait dans les réglés, nos assurances on été mise en contact, sauf que je viens d'apprendre a ce jour que la victime entame une procédure et ce constitue parti civil. J e ne sais pas quoi faire, de quoi ai-je besoin, quel sont les risques pour moi et/ou mon chien. Je suis perdu, désorienté, j'ai peur car je ne roule pas sur l'or, mon ami vient de perdre son emploi. aidez moi. j'ai rendez-vous le 12 mars chez le délégué du procureur a Versailles. Je vous remercie de me répondre au plus vite pour que je puisse me préparé

Par **aguesseau**, le **26/02/2014** à **16:33**

bjr, rnje suppose que vous avez une assurance pour votre chien qui prendra en charge les dépenses de soins nécessités par les morsures de votre chien.rnil est probable que la victime vous demande des dommages et intérêts qui seront fonction de son préjudice car vous êtes responsables des dommages causés par votre chien.rncdt

Par **moisse**, le **26/02/2014** à **17:45**

Bonsoir, C'est pire que cela, la victime cherche à engager votre responsabilité pénale, le chien étant en état de divagation. De ce fait tout est possible, y compris la mise en danger de la vie d'autrui. Si vous disposez d'une MRH ou d'une garantie juridique, c'est le moment de la mettre en œuvre.